



SEMINAIRE REGIONAL SUR LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Mercredi 26/02/2014 (ESPE Clermont-Auvergne)

ATELIER 2 : Quel accompagnement des élèves de baccalauréat professionnel dans la préparation aux concours d'entrée en formations sanitaires et sociales de niveau V ?

Animateur :	Marie-Laure GIRONDE, Responsable du Pôle Formations sanitaires et sociales au Conseil régional d'Auvergne
Rapporteur :	Gisèle LAMBLIN, Directrice adjointe de l'EPLA du Bourbonnais
Participants :	<p>35 participants (sur 40 personnes inscrites) : proviseurs, professeurs, formateurs formation continue, conseillers d'orientation psychologue, directeurs d'Instituts de formation d'aide-soignant (IFAS), partenaires sociaux.</p> <p>4 intervenants : directrices de l'IFAS d'Ambert et de Saint-Flour ; directrice de l'Institut de formation d'auxiliaire de puériculture de Clermont-Ferrand ; directeur de la MFR de Sainte-Florine, agréé pour la formation d'Auxiliaire de vie sociale.</p>
Objectifs de l'atelier :	<p>Thématique générale : quels sont les compétences et profils attendus lors de l'oral du concours et des formations (liens avec le référentiel des diplômes d'Etat) et, en fonction, quel accompagnement proposer aux élèves ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Attentes du jury : profils, compétences des candidats, autres...- Quels sont les atouts des jeunes bacheliers professionnels (expérience professionnelle, compétences du référentiel du bac prof ?...) ?- Quelles sont leurs « faiblesses » (maturité ? mobilité ?...) ?- Quels sont les axes, thématiques qui peuvent être travaillées avec eux avant qu'ils ne se présentent aux épreuves de sélection ? <p>Ceci dans un contexte où, sur la base de l'enquête sur les poursuites d'études envisagées par les élèves de terminales ASSP, SAPAT et ST2S, présentée le matin en plénière :</p> <ul style="list-style-type: none">- 37% des élèves de term. bac prof. ASSP souhaitent intégrer la formation d'Aide-soignant ;- 15% d'entre eux souhaitent intégrer la formation d'Auxiliaire de puériculture ;- Aucun ne souhaite intégrer la formation d'Auxiliaire de vie sociale et une quinzaine se déclare intéressée parmi les sortants de bac. prof. SAPAT.

<p>Relevé de conclusions :</p>	<p>Trois témoignages et apports sur les concours respectifs des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'auxiliaire de vie sociale (tous ces concours étant de niveau V) ont été faits.</p> <p>Chaque intervenant a évoqué les épreuves et conditions d'admission ainsi que la durée des études, les stages et ses modalités pour l'établissement qu'il représentait.</p> <p>Un certain nombre de compétences et conclusions ont pu être dégagées sur les attentes de ces personnes « recruteurs » ou employeurs, vis-à-vis des candidats potentiels issus de Bac Pro :</p> <p><u>Pour la formation d'Aide-soignant :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. niveau de compréhension – qualités d'écoute - richesse de l'oral et de la présentation des expériences professionnelles de stage – richesse du vocabulaire ; 2. structuration et cohérence des arguments présentés – esprit de synthèse et d'analyse des situations vécues ; 3. savoir négocier – esprit critique face à une situation - médiatisation des données ; 4. se questionner, se remettre en question – faire des observations pertinentes (de « bon sens ») ; 5. avoir le sens du contact (vraies qualités d'écoute) – de la rigueur – respect et sens de l'effort (10 mois d'une formation dense et riche) ; 6. avoir également le sens des responsabilités (métiers de services, d'assistance, d'accompagnement de personnes en difficulté). <p>Il est aussi important que les jeunes connaissent bien l'environnement et le déroulement de la formation et anticipent l'organisation de cette année de formation (programme chargé, travail les week-ends et les jours fériés).</p> <p>Il est demandé aussi d'être naturel et authentique (attention aux préparations trop centrées sur le bachotage. « On les repère tout de suite ! »)</p> <p>Aux épreuves du concours, les sortants de bac. prof. peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en avant leur bonne connaissance des métiers du secteur et leur motivation pour ces activités ; - valoriser les compétences déjà acquises durant leur 3 ans d'études ; - mettre en valeur leur expérience professionnelle, acquise lors des différentes PMFP (période de formation en milieu professionnel). <p>Quelques questions et remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réforme du bac. prof. fait que les élèves arrivent de plus en plus jeunes (17 ou 18 ans) au niveau IV ; de ce fait, ils n'ont pas toujours la maturité suffisante pour se présenter aux concours face à des personnes qui ont des attentes très professionnelles.
--------------------------------	---

Comment trouver une formation d'attente pour ceux qui ont entre 17 et 18 ans et leur assurer la préparation à ces concours ?

Sans parler d'année préparatoire proprement dite, il est estimé que les bilans post-PMFP peuvent être propices au travail, par les élèves, d'analyse de pratiques et de réflexion et formalisation de l'expérience acquise, des compétences mises en œuvre ou attendues, etc...

A noter que les lycées agricoles ont, dans leur Bac pro SAPAT, des modules EIE (espace à l'initiative de l'établissement) ; ces horaires sont gérés en autonomie par les équipes pédagogiques et peuvent permettre des actions pour la préparation de ces concours et des accompagnements personnalisés pour l'acquisition des compétences demandées à l'oral, par exemple (potentiel de 90 h / an en moyenne).

Pour les établissements de l'Education nationale, le dispositif d'accompagnement personnalisé (2,5 h par semaine inscrits dans l'emploi du temps de l'élève, mais qui peuvent être globalisées selon l'organisation choisie par l'établissement) permet également de disposer de marge de manœuvre pour aider les élèves à conforter leur projet professionnel ou à les préparer aux concours d'entrée dans les instituts de formation sanitaire et sociale.

- Quid de la réflexion sur les dispenses de formation d'Aide-soignant (et d'Auxiliaire de puériculture) envisagées pour les bacheliers ASSP et SAPAT ?

Les projets de dispense font toujours l'objet de négociations entre les 3 Ministères concernés, les représentants des professionnels, des instituts de formation et de l'Association des Régions de France. La prochaine réunion étant prévue début avril, on peut espérer la parution de l'arrêté pour fin avril. Les discussions portent sur :

- ✓ la nature des épreuves de sélection (pré-recrutement sur dossiers puis oral devant un jury ?) ;
- ✓ la nature et le nombre de modules qu'il restera à suivre pour valider le diplôme d'Etat concerné, ceci en fonction de la nature du bac. prof. validé ;
- ✓ la fixation ou pas d'un quota d'entrée réservé à ces publics ?
- ✓ la date d'application de ces nouvelles modalités : septembre 2014 ou janvier 2015.

Dans l'attente de nouveaux textes réglementaires, les règles actuelles s'appliquent à savoir que les bacheliers sont dispensés de l'épreuve écrite du concours d'entrée et, qu'en cas d'admission, ils doivent suivre la formation complète.

- Question des coûts du concours d'entrée et de la formation qui peuvent être un frein à l'accès pour les jeunes.

Pour ce qui est du coût de la formation (5.000 € pour une formation complète en 2014), un dispositif de prise en charge a été mis en œuvre par le Conseil régional depuis 2009 (cf doc. joint en annexe) : tout jeune sortant du système scolaire, non-salarié au moment de l'entrée en formation, peut y prétendre à condition de déposer un dossier sur le site Extranet créé à cet effet : bfss.cr-auvergne.fr. Cette prise en charge est valable également pour la formation d'Auxiliaire de puériculture et d'ambulancier.

En parallèle de la prise en charge du coût de la formation, les élèves peuvent également prétendre à une bourse régionale d'études (sous conditions de ressources) en déposant un dossier sur le même site.

Ces dispositifs ne concernent que les instituts de formation situés en Auvergne. Pour ce qui est du coût des formations dispensées dans d'autres régions, bien se renseigner avant (auprès des instituts ou des conseils régionaux) pour connaître les modalités de financement qui peuvent être différentes.

Pour ce qui est des frais de concours, ils restent à la charge du candidat.

Pour la formation d'Auxiliaire de puériculture :

Les attentes, pour le concours, sont comparables à celles de la formation d'Aide-soignant.

A noter que même si le concours est de niveau V, la plupart des candidats se présentent avec le Bac, voire une formation universitaire ; il y a aussi beaucoup de reconversions professionnelles. Il n'y a pas de profil type attendu.

La motivation du candidat est primordiale ; la préparation au concours est importante pour la capacité du discours et la valorisation des périodes de stages.

En épreuve de sélection au niveau Bac –BEP : à noter des tests psychotechniques (avoir 10/20).

Insistance sur la maturité attendue du fait de l'organisation pédagogique de la formation (remarque également valable pour la formation d'Aide-soignant) : la formation se déroule en alternance et sur une courte durée ; elle est donc intensive et les élèves sont très vite confrontés au monde du travail.

Pour la formation d'Auxiliaire de vie sociale :

Il est conseillé d'avoir 18 ans et d'être titulaire du permis de conduire.

Ce sont des métiers de proximité et demandant une forte disponibilité :

- agent à domicile, assistant de vie, auxiliaire de vie ;
- emplois le plus souvent à temps partiel, parfois précaires, avec des CDD avant un CDI ;
- horaires variables, avec des WE travaillés et des horaires de nuit (selon le public accompagné).

Outre les attentes communes aux deux formations précédentes, les qualités recherchées sont les suivantes :

- sens des relations humaines ;
- capacités d'adaptation ;
- respect du secret professionnel ;
- travail d'équipe(s) ;
- organisation et autonomie ;
- bonne condition physique.

A noter, qu'en Auvergne, les épreuves de sélections sont harmonisées entre tous les instituts de formation agréés :

- culture générale (compréhension, capacités rédactionnelles) ;
- oral sur la représentation du métier.